

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse
à Monsieur le DASEN de la Haute-Garonne
à l'IEN Adjoint au DASEN
aux IEN de la Haute-Garonne

Objet : Fermeture des écoles et consignes données aux personnels

Mesdames, Messieurs

Hier soir, le premier ministre s'est exprimé pour annoncer aux Français le passage au stade 3 pour lutter contre la pandémie du COVID 19.

Il a annoncé la fermeture de tous les commerces non essentiels. Tous les déplacements, toutes les rencontres doivent être limitées au maximum.

Pour le SNUipp-FSU 31, au vu de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures drastiques qui viennent d'être prises au niveau national, les consignes locales des IEN au sujet de la présence systématique des enseignant.es dans les écoles doivent être revues.

La réunion de tous les enseignant.es dès lundi 16 mars, alors même que les regroupements familiaux, amicaux et les déplacements sont fortement déconseillés, sont un non-sens dans ce nouveau contexte.

Le ministre de l'Education Nationale a réaffirmé ce jour que les enseignant.es devaient privilégier le télétravail et rester chez eux. Aucune obligation de présence ne doit être demandée.

Nous vous demandons donc de faire de cette annonce une règle au niveau local et de n'exercer aucune pression sur nos collègues y compris sur les directeurs et directrices d'école.

Les réunions d'équipes, les réunions de directeurs prévues par les IEN dès demain, les équipes éducatives, les ESS, les conseils d'école doivent être reportés afin d'éviter au maximum les risques.

A ce stade, il est incompréhensible que les ESMS ne soient pas concernés par une mesure de fermeture. Usagers et professionnels dont les enseignants exerçant dans ces structures doivent être protégés par leur employeur. Ils ne doivent plus avoir pour obligation de se rendre dans leur établissement.

Vous pouvez faire confiance à nos collègues qui savent agir en professionnels. Les équipes, conscientes de leur mission de service public sont soucieuses de réfléchir à différentes modalités afin de maintenir lien et continuité avec les élèves et les familles.

Elles mesurent également que l'aide au fonctionnement des services publics indispensables à la santé est primordiale et comprennent l'importance de trouver une solution d'accueil pour les enfants des personnels soignants.

Toutefois, l'accueil dans leur école habituelle pose question et ne peut être qu'une solution temporaire accompagnée de mesures d'hygiène (nettoyage des écoles, gel et masques fournis).

Une fois les besoins identifiés (nombre d'enfants concernés), il serait souhaitable de cibler quelques lieux d'accueil pour éviter que toutes les écoles ne soient concernées.

De plus, comme l'a déclaré le ministre, cet accueil doit se faire sur la base du volontariat des personnels.

Dans sa FAQ mise à jour, le ministère indique que la présence dès lundi doit se faire sur la base du volontariat : « L'ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires ne sont pas tenus de rejoindre systématiquement à partir du lundi 16 mars leur lieu de travail ».

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 31 appelle les personnels des écoles (Enseignant-es, AESH, Services Civiques, etc.) à appliquer les consignes du ministère : limiter les déplacements et la présence sur les écoles (sur la base du volontariat) et privilégier le télétravail.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces questions et nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en notre attachement au Service Public d'Education.

Charlotte Andrieu
co secrétaire
départementale



Alexia Seguin
co secrétaire
départementale



Guy Eric Jacquet
co secrétaire
départemental



Esméralda
Panadéro co secrétaire
départementale



Marie Gascard
co secrétaire départementale

